

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
1 10 57

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE**

OBJET : Soutien à la mobilité internationale en tant qu'outil d'inclusion, de citoyenneté active et d'employabilité des jeunes avec le moins d'opportunité.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux relations internationales et européennes - interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

L'objet du présent rapport est de proposer à la commission permanente de valider le soutien du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à des opérateurs dynamiques menant des actions de mobilité internationale en tant qu'outil d'inclusion, de citoyenneté active et d'employabilité des jeunes avec le moins d'opportunités.

Depuis les Etats Généraux de Provence, la politique publique des relations extérieures de la Collectivité est envisagée comme un outil qui doit contribuer à la création de richesses sur le territoire des Bouches-du-Rhône, renforcer son attractivité et optimiser son rayonnement à l'étranger.

Par ces nouvelles orientations, le Conseil départemental a décidé de se positionner comme un acteur majeur de la dynamique européenne de son territoire.

Dès septembre 2015, ont été initiés de nouveaux dispositifs répondant aux enjeux posés par la construction européenne, notamment en faveur de la citoyenneté et en vue de la captation de fonds européens.

Au titre des actions citoyennes, le Conseil départemental a souhaité soutenir la mobilité des jeunes. La mobilité est une action d'accompagnement du jeune dans la construction d'un projet personnel et professionnel.

Le Conseil départemental souhaite donc encourager spécifiquement les projets de la société civile qui favorisent les actions de mobilités internationales initiées pour des jeunes avec moins d'opportunités.

Les mobilités s'établissent selon deux modalités :

- Soutien à la mobilité des groupes dits « échanges de jeunes ». Ces séjours permettent d'éduquer à la citoyenneté européenne, de favoriser l'appropriation d'une culture commune, l'apprentissage d'une identité européenne, la compréhension et la découverte d'environnements différents.

- Soutien à la mobilité individuelle avec un objectif de renforcement de l'employabilité des jeunes. Elle leur permettra de développer des « savoir-être » et des « savoir-faire » qui pourront au retour de la mobilité, être valorisés dans un parcours d'insertion.

Aussi, le Conseil départemental se propose de soutenir l'initiative d'associations telles que :

- Eurocircle,
- Eurasia Net,
- Hors Pistes,
- Une Terre Culturelle

Les associations proposeront des projets d'accompagnement, pour :

- favoriser l'émergence quantitative et qualitative de projets de mobilité,
- sécuriser un réseau de partenaires étrangers en capacité d'accueillir les jeunes,
- conduire des missions de préparation des jeunes en amont de la mobilité,
- accompagner et suivre le jeune au cours de la mobilité,
- valoriser les acquis au retour de la mobilité pour concrétiser la reconnaissance des compétences acquises dans l'éducation non formelle et conforter la construction du parcours professionnel.

De plus, les associations seront incitées à analyser l'impact de ces expériences de mobilité sur le parcours de vie sociale et professionnelle des jeunes ainsi que leurs actions sur le territoire des Bouches-du-Rhône. Cette analyse d'impact permettra à la Collectivité d'étudier concrètement l'évolution d'un jeune suite à une expérience de mobilité internationale.

Au total, 150 jeunes bénéficieront d'une mobilité internationale grâce à ces projets, selon un coût moyen de 388 euros par jeune. La majorité des jeunes partira pour une durée comprise entre 6 et 12 mois.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation :

- les demandes de subvention de fonctionnement formulées par quatre associations des Bouches-du-Rhône pour des projets de soutien aux actions de mobilité ;
- l'attribution, au titre de 2018, dans le cadre du dispositif « Coopération Européenne », d'une subvention pour un montant total de 59 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL